



Filière technique

## CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Le concours externe d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe a été organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, au titre de l'année 2020, pour les collectivités et établissements publics territoriaux de la région Bretagne.

Six spécialités ont été ouvertes, réparties entre les Centres de Gestion des Côtes d'Armor, du Finistère, et d'Ille-et-Vilaine.

### I. CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

#### A. Calendrier

<b>Périodes d'inscription</b>	Du 10 septembre au 10 octobre 2019
<b>Période de retrait des dossiers</b>	Du 10 septembre au 2 octobre 2019
<b>Date limite de retour des dossiers</b>	Le 10 octobre 2019
<b>Épreuves écrites d'admissibilité</b>	Le 16 janvier 2020
<b>Réunion du jury d'admissibilité</b>	Le 4 juin 2020
<b>Épreuves orales d'admission</b>	Le 11 septembre 2020
<b>Réunion du jury d'admission</b>	Le 18 septembre 2020

#### B. Inscriptions

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles (CAP, BEP...), ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Sont dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste établie par le ministre chargé des sports.

Peuvent également se présenter à ce concours les candidats qui justifient de qualifications au moins équivalentes attestées :

- par un diplôme ou un autre titre de formation délivré en France, dans un autre Etat membre de la Communauté européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- par tout autre diplôme ou titre sanctionnant une formation ou par toute attestation prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle d'études au moins équivalent à celui sanctionné par le diplôme requis,
- par leur expérience professionnelle.

**121 candidats** ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription.

Tous les candidats ont été admis à concourir aux épreuves écrites d'admissibilité.

Ils ont été informés, lors de leur inscription, que leurs dossiers ne seraient examinés qu'après ces épreuves. Aucune vérification de dossiers d'inscription n'a donc été faite par le Centre de gestion à réception des dossiers des candidats, excepté les signatures obligatoires. Dès lors, aucune relance de pièce n'a été effectuée par le Centre de Gestion avant ces épreuves.

Si leur dossier d'inscription était incomplet au moment du dépôt, les candidats devaient produire avant le début des épreuves écrites (soit le 16 janvier 2020), la ou les pièce(s) justificative(s) qui manquai(en)t à leur dossier, ou au plus tard le cas échéant, en réponse à une relance effectuée après les épreuves écrites.

Les candidats ont donc été autorisés à prendre part aux épreuves écrites d'admissibilité sous réserve :

- de l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis,
- d'avoir transmis et signé l'ensemble des pièces demandées au dossier d'inscription,
- de remplir les conditions d'inscription au concours externe d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Lors de la vérification de la validité des dossiers d'inscription, après les épreuves écrites, **5 candidats** ont été déclarés non admis à concourir car ils ne remplissaient pas les conditions d'accès au concours.

### C. Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à **37**, répartis de la manière suivante, selon les spécialités et les options ouvertes :

Spécialité	Options	Nombre de postes
Conduite de véhicules	Conduite de véhicules poids lourds	10
	Conduite d'engins de travaux publics	2
	Mécanicien des véhicules à moteur Diesel	5
<b>TOTAL :</b>		<b>17</b>

Spécialité	Options	Nombre de postes
<b>Mécanique, électromécanique</b>	Electrotechnicien, électromécanicien	<b>15</b>
	Mécanicien hydraulique	<b>2</b>
	Installation et maintenance des équipements électriques	<b>3</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>20</b>

#### D. Répartition des candidats admis à concourir

Les 121 candidats admis à concourir étaient répartis comme suit, selon les spécialités :

Spécialités	Nombre d'admis à concourir
<b>Conduite de véhicules</b>	<b>92</b>
<b>Mécanique, électromécanique</b>	<b>29</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>121</b>

## II. CANDIDATS

### A. Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
<b>Côtes d'Armor</b>	14	<b>91</b> soit 75.21 % des convoqués domiciliés en Bretagne
<b>Finistère</b>	48	
<b>Ille et Vilaine</b>	14	
<b>Morbihan</b>	15	
<b>Hors Bretagne</b>	30	<b>30</b> soit 24.79 % des candidats domiciliés hors Bretagne

## B. Répartition hommes-femmes

Les deux spécialités confondues, les femmes représentent la majorité des admis à concourir.



## III. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

### A. Déroulement

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 16 janvier 2020 au centre de congrès de l'Espace Glenmor à Carhaix-Plouguer (29).

#### Taux d'absentéisme

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est le suivant :

Spécialité	Options	Candidats présents	Candidats absents
Conduite de véhicules	Conduite de véhicules poids lourds	57	6
	Conduite d'engins de travaux publics	10	3
	Mécanicien des véhicules à moteur Diesel	13	3
<b>TOTAL :</b>		<b>80</b>	<b>12</b>

Spécialité	Options	Candidats présents	Candidats absents
Mécanique, électromécanique	Electrotechnicien, électromécanicien	14	4
	Mécanicien hydraulique	0	0
	Installation et maintenance des équipements électriques	9	2
<b>TOTAL :</b>		<b>23</b>	<b>6</b>

Taux d'absentéisme spécialité Conduite de véhicules : 13.04 %

Taux d'absentéisme spécialité Mécanique, électromécanique : 20.68 %.

## B. Nature des épreuves et résultats d'admissibilité

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite d'admissibilité est le suivant : vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : 1 heure ; coefficient : 2).

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Il a été attribué à chaque copie une note de 0 à 20.

La correction a mobilisé 6 correcteurs pour l'ensemble des épreuves (4 dans la spécialité Conduite de véhicules et 2 dans la spécialité Mécanique, électromécanique).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite entraîne l'élimination du candidat.

Les résultats de ces épreuves écrites sont les suivants :

### Spécialité Conduite de véhicules :

	Option Conduite de véhicules poids lourds	Option Conduite d'engins de travaux publics	Option Mécanicien des véhicules à moteur Diesel
Note la plus haute	16.75	13.25	16.63
Note la plus basse	2.75	3.13	3.88
Moyenne générale	9.50	7.43	11.90

### Spécialité Mécanique, électromécanique :

	Option Electrotechnicien, électromécanicien	Option Mécanicien hydraulique	Option Installation et maintenance des équipements électriques
Note la plus haute	17.25	/	2.50
Note la plus basse	3.75	/	15.00
Moyenne générale	10.80	/	9.19

## C. Candidats admissibles

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

Spécialité	Options	Seuils d'admissibilité	Nombre de candidats déclarés admissibles
<b>Conduite de véhicules</b>	Conduite de véhicules poids lourds	<b>10.25</b>	<b>22</b>
	Conduite d'engins de travaux publics	<b>9.38</b>	<b>3</b>
	Mécanicien des véhicules à moteur Diesel	<b>10.13</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL :</b>			<b>34</b>
Spécialité	Options	Seuils d'admissibilité	Nombre de candidats déclarés admissibles
<b>Mécanique, électromécanique</b>	Electrotechnicien, électromécanicien	<b>10.75</b>	<b>8</b>
	Mécanicien hydraulique	<b>/</b>	<b>0</b>
	Installation et maintenance des équipements électriques	<b>10.50</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL :</b>			<b>13</b>

Soit 47 candidats admissibles.

## IV. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Les épreuves orales se sont déroulées au Centre de Gestion du Finistère à Quimper, le 11 septembre 2020.

Les candidats ont été convoqués à deux épreuves orales d'admission obligatoires :

- un entretien dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (*durée : 15 minutes ; coefficient : 3*).
- une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (*durée : 15 minutes ; coefficient : 2*).

Sur les 47 candidats convoqués, 2 ne se sont pas présentés à ces épreuves (dans la spécialité conduite de véhicules).

1 candidat éliminé en raison d'une note inférieure à 5/20 dans la spécialité « conduite de véhicules », option « conduite de véhicules poids lourds ».

## A. Résultats des épreuves orales

### Spécialité Conduite de véhicules :

	Option Conduite de véhicules poids lourds		Option Conduite d'engins de travaux publics		Option Mécanicien des véhicules à moteur Diesel	
	Entretien dans l'option	Interrogation orale	Entretien dans l'option	Interrogation orale	Entretien dans l'option	Interrogation orale
Note la plus haute	17.00	17.00	14.00	9.00	15.00	15.00
Note la plus basse	5.00	4.00	8.00	7.00	8.00	9.00
Moyenne	11.57	10.93	11.00	8.00	12.94	12.33

### Spécialité Mécanique, électromécanique :

	Option Electrotechnicien, électromécanicien		Option Mécanicien hydraulique		Option Installation et maintenance des équipements électriques	
	Entretien dans l'option	Interrogation orale	Entretien dans l'option	Interrogation orale	Entretien dans l'option	Interrogation orale
Note la plus haute	15.50	14.00	/	/	16.00	15.00
Note la plus basse	6.50	9.00	/	/	6.50	8.00
Moyenne générale	11.88	11.50	/	/	11.50	11.80

## B. Candidats admis

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes obtenues par les candidats aux épreuves d'admissibilité et d'admission, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

Spécialité	Options	Seuils d'admission	Nbre de candidats déclarés admis
Conduite de véhicules	Conduite de véhicules poids lourds	12.47	10
	Conduite d'engins de travaux publics	12.36	1
	Mécanicien des véhicules à moteur Diesel	12.61	5
TOTAL :			16

Spécialité	Options	Seuils d'admission	Nbre de candidats déclarés admis
<b>Mécanique, électromécanique</b>	Electrotechnicien, électromécanicien	<b>10.86</b>	<b>6</b>
	Mécanicien hydraulique	<b>/</b>	<b>0</b>
	Installation et maintenance des équipements électriques	<b>12.50</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL :</b>			<b>9</b>

**Soit 25 candidats admis.**

Sur les 17 postes ouverts dans la spécialité « conduite de véhicules », 16 ont été pourvus.

Sur les 20 postes ouverts dans la spécialité « mécanique, électromécanique, 9 ont été pourvus.

Fait à Quimper, le 18 septembre 2020

La Présidente du Jury,

Alexandra GUILLORE

